



Acanthodactylus boskianus khattensis.
Vue latérale de la tête de l'holotype.



Acanthodactylus boskianus khattensis.
Vue générale de l'holotype.

***Acanthodactylus boskianus khattensis*
J.-F. Trape et S. Trape, ssp. nov.**

Holotype : MNHN 2011.0223 (précédemment IRD TR.1415), capturé le 11 octobre 2004 dans les buissons du lit d'un « khatt » situé au pied du guelb Mohammed Moûloûd (19° 47' 46" N, 14° 25' 27" W) à 8 km au nord-ouest d'Akjoujt en Mauritanie par J.-F. Trape.

Paratypes : MNHN 2011.0224 (précédemment IRD TR.1414), IRD TR.1411-1413. Mêmes date, localité et collecteur que l'holotype. IRD TR.2087 capturé le 6 octobre 2004 à Akjoujt (19° 44' N, 14° 23' W) par J.-F. Trape.

Autre spécimen : IRD TR.2080, capturé le 1^{er} février 2007 au sud de Nouakchott (17° 26' N, 16° 03' W) en Mauritanie par J.-F. et S. Trape.

Diagnose : lacertidé de l'ouest de la Mauritanie, présentant les principales caractéristiques des espèces et sous-espèces du complexe *Acanthodactylus boskianus* (trois rangées d'écailles aux doigts, quatre supraoculaires, écailles des flancs beaucoup plus petites que les écailles médio-dorsales, quatrième et cinquième supralabiales en contact avec la sous-oculaire), mais génétiquement distinct des populations de ce complexe d'Égypte, d'Asie, d'Afrique du Nord et des autres régions d'Afrique occidentale. Il est caractérisé par sa

grande taille (longueur museau-cloaque des adultes comprise entre 70 et 82 mm), son petit nombre de rangées de dorsales (28-32), la présence de 10 rangées de ventrales et sa coloration particulière.

Étymologie : en référence au nom local des petits oueds encombrés de végétation où ce lézard abonde dans la région d'Akjoujt.

Description de l'holotype : longueur totale 238 mm ; longueur museau-cloaque 73 mm ; longueur de la queue 165 mm. Tête allongée ; museau obtus. Nasale divisée en deux parties, l'une antérieure et l'autre postérieure, la nasale antérieure est la plus grande. Deux loréales à droite, une petite antérieure et une grande postérieure ; à gauche, la loréale antérieure est fragmentée. Narine en contact avec la première supralabiale, la nasale antérieure et la nasale postérieure. Première supralabiale successivement en contact avec la rostrale, la nasale antérieure, la narine, la nasale postérieure, la première loréale et la deuxième supralabiale. Six supralabiales à droite, sept à gauche, la quatrième et la cinquième les plus grandes largement en contact avec une grande sous-oculaire qui n'atteint pas la lèvre. Pupille ronde. Paupière inférieure écailleuse. Six supraciliaires, la première très longue, sa longueur environ les deux cinquièmes de la longueur totale des supraciliaires. Frontonasale séparée de la rostrale par les nasales antérieures qui se rejoignent sur la ligne médiane. Une paire de grandes préfrontales. Une frontale médiane unique. Quatre supraoculaires, la deuxième et la troisième sont les plus grandes. Une série de petits granules entre les deux grandes supraoculaires et les supraciliaires. Une paire de frontopariétales. Une petite interpariétale qui sépare antérieurement une paire de grandes pariétales. Absence d'occipitale. Deux grandes écailles bordant extérieurement chaque pariétale, celle antérieure est la plus grande. Ouverture



Acanthodactylus boskianus khattensis.
Vue dorsale de la tête de l'holotype.



© J.-F. Trape

***Acanthodactylus boskianus khattensis*.**
Paratype IRD TR.1411 juste après sa capture.
Environs d'Akjoujt (Mauritanie).

tympanique verticale, grande et denticulée vers l'avant. Une grande mentale. Six grandes infralabiales de chaque côté, suivies postérieurement de petites écailles. Cinq paires de mentonnières, les trois premières en contact sur la ligne médiane.

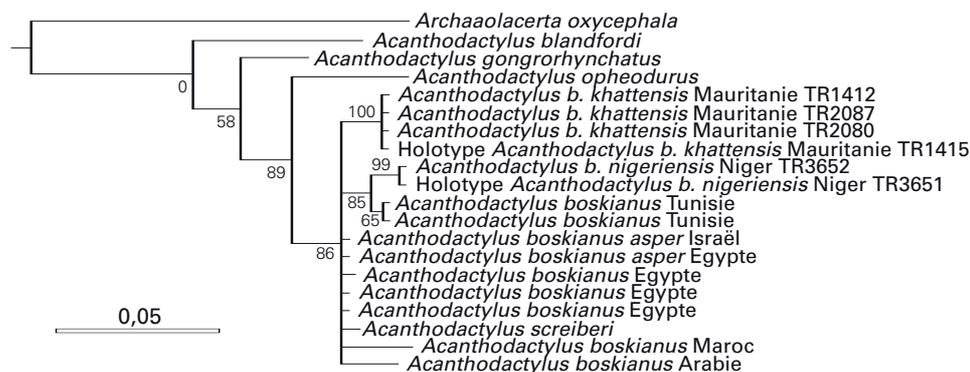
Écailles dorsales petites, carénées et imbriquées au niveau du cou, puis devenant progressivement vers l'arrière de plus ou plus grandes, étroitement carénées et fortement imbriquées, celles situées entre la jonction des membres antérieurs environ deux fois moins larges que celles situées au milieu du dos et trois fois moins larges que celles situées entre la jonction des membres postérieurs. 32 rangées d'écailles dorsales et 10 rangées d'écailles ventrales autour du corps à mi-distance entre la jonction des membres antérieurs et la jonction des membres postérieurs. Écailles dorsales à mi-flanc de deux à quatre fois plus petites que celles de la région paravertébrale. 10 rangées de grandes écailles dorsales entre les membres postérieurs au niveau arrière de leur jonction avec le corps. 29 rangées d'écailles ventrales entre le collier et la région préanale. Cinq rangées d'écailles dans la région préanale dont quatre préanales médianes élargies.

Pores fémoraux au nombre de 24 de chaque côté sur une rangée unique. Trois rangées d'écailles sur les doigts. 20 lamelles sous le quatrième orteil. Orteils avec des serrations latérales externes assez peu développées, même au quatrième orteil.

Coloration dans l'alcool: coloration de fond brunâtre sur le dessus de la tête, du corps et de la queue. Des ébauches de bandes longitudinales claires et sombres sur la nuque qui deviennent progressivement indistinctes dès le niveau de l'embranchement des membres supérieurs. Pas de bandes distinctes sur le reste du corps. Toutefois, le pigment dorsal n'est pas uniformément distribué mais plus ou moins concentré longitudinalement. Face ventrale entièrement blanchâtre.

Variation des paratypes: la longueur museau-cloaque du plus grand paratype est de 82 mm, celle des autres spécimens est comprise entre 76 et 67 mm. Le nombre de rangées de dorsales au milieu du corps varie de 30 à 32 (moyenne : 30,8). Il existe constamment 10 rangées de grandes écailles dorsales entre les membres postérieurs au niveau de leur jonction avec le corps. Le nombre de rangées de ventrales est constamment de 10 à mi-corps. Le nombre de rangées de ventrales entre le collier et la région précloaquale est de 27 ou 28. Le nombre de pores fémoraux est de 22 ou 23. La sous-oculaire est séparée de la lèvre chez tous les spécimens. La frontonasale est séparée de la rostrale par les nasales antérieures qui se rejoignent sur la ligne médiane chez tous les spécimens. Les écailles nuchales sont fortement carénées chez tous les spécimens.

Coloration dans l'alcool: plusieurs spécimens ont une coloration dorsale plus ou moins uniforme similaire à celle de l'holotype. Chez deux spécimens, on distingue nettement sur les flancs une fine ligne claire. De petites taches sombres régulièrement alignées longitudinalement sont très apparentes chez un spécimen chez qui elles forment trois bandes



Arbre phylogénique du complexe *Acanthodactylus boskianus* (16S, Bayésien).

de chaque côté du corps, l'une en limite de la face ventrale sous la ligne claire des flancs, l'autre moins contrastée au-dessus de la ligne claire, la troisième en position paravertébrale. Chez deux autres spécimens, les taches sombres sont très atténuées mais restent distinguables vers l'arrière du corps. Chez tous les spécimens, le pigment dorsal n'est pas uniformément distribué mais plus ou moins concentré longitudinalement. Le dessous de la tête, du corps et de la queue est uniformément blanchâtre.

Coloration en vie : tous les spécimens avaient une coloration dorsale brun rouge. La face ventrale était entièrement jaunâtre chez les plus gros spécimens, blanchâtre chez le plus petit spécimen.

Autre spécimen : le spécimen capturé au sud de Nouakchott est génétiquement identique aux spécimens des environs d'Akjoujt. Il s'agit d'un juvénile de 50 mm de longueur museau-cloaque avec 28 rangées de dorsales à mi-corps et 10 rangées de ventrales. La face ventrale est entièrement blanchâtre. Sur le dos, on observe de chaque côté deux larges bandes longitudinales où des taches noires alternent avec des zones claires et une troisième bande similaire mais plus étroite en bordure des ventrales.

Comparaison avec d'autres espèces et sous-espèces : les caractéristiques de l'écaillage permettent de rattacher ces spécimens de Mauritanie au complexe *Acanthodactylus boskianus* dont la répartition s'étend du Maroc et de la Mauritanie jusqu'à l'Iran (SALVADOR, 1982). Classiquement, trois sous-espèces sont reconnues dans ce complexe (BAHA EL DIN, 2006) : la sous-espèce nominale *A. b. boskianus* (Daudin, 1802), dont le type provient d'Égypte, *A. b. asper* (Audouin, 1909), dont le type provient également d'Égypte et *A. b. euphraticus* Boulenger, 1919, dont le type provient d'Irak. Aucune ne présente la combinaison de caractères observée chez les populations de Mauritanie : *A. b. euphraticus* est caractérisé par sa sous-oculaire en contact avec la lèvre et 38 à 43 écailles dorsales à mi-corps (SALVADOR, 1982) ; *A. b. boskianus* présente en moyenne 45 écailles dorsales à mi-corps et la variation habituelle est comprise entre 39 et 55 (BAHA EL DIN, 2006) ; *A. b. asper* présente 12 rangées de ventrales à mi-corps et une coloration différente avec notamment le dessous de la queue bleue chez les juvéniles et rouge chez les femelles. De plus, les spécimens d'Égypte (localité type) et d'Israël de *A. b. asper* sont éloignés génétiquement de *A. b. khattensis*.

Distribution géographique : sud-ouest et centre-ouest de la Mauritanie.

Notes écologiques : localement très abondant dans les oueds à végétation dense près d'Akjoujt et dans les zones à végétation buissonnante basse en limite des sekhba au sud de Nouakchott.

Références : SALVADOR, 1982 ; BAHA EL DIN, 2006.

Statut CITES, liste rouge UICN et conservation

Au niveau international, la protection des reptiles, comme celle des autres espèces animales, s'appuie essentiellement sur la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont les annexes indiquent les espèces dont le commerce est interdit sauf dans des conditions exceptionnelles (annexe I) ou réglementées (annexes II et III). Par ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a établi une liste rouge des espèces menacées d'extinction. Pour les lézards, très peu d'espèces ouest-africaines ou sahariennes ont jusqu'à présent été évaluées par l'UICN. Parmi celles évaluées, toutes sont classées dans les catégories « données insuffisantes » ou « préoccupation mineure » à l'exception de *Uromastix alfredschmidti* qui est classé « quasi menacé » et de *Philocortus zolii* qui est classé « en danger critique d'extinction ». Pour cette dernière espèce, ce classement résulte des dimensions extrêmement réduites et de la forte pression anthropique qui s'exerce sur la seule station où cette espèce est connue en Égypte. Toutefois, les populations libyennes, nigériennes et maliennes de *P. zolii*, bien que très mal connues, apparaissent peu menacées. En fait, parmi les lézards, ce sont surtout les *Uromastix*, les caméléons et les varans qui apparaissent les plus vulnérables en raison des prélèvements à but commercial (terrariophilie, artisanat, pharmacopée ou alimentation) dont ils sont l'objet, mais cela d'une façon très variable selon les pays, les régions et les espèces. C'est ainsi que *Varanus griseus* est inscrit à l'annexe I de la CITES et que les autres varans ainsi que tous les *Uromastix* et les caméléons sont inscrits à l'annexe II. Concernant les autres espèces de lézards traitées dans ce livre, aucune ne nous